

Port Acadie

Revue interdisciplinaire en études acadiennes
An Interdisciplinary Review in Acadian Studies



La politique socioculturelle de la transcription (ou de l'écrit) : la question du français louisianais

Amanda LaFleur

Numéro 16-17, automne 2009, printemps 2010

Éditer des contes de tradition orale : pour qui? comment?

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/045131ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/045131ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université Sainte-Anne

ISSN

1498-7651 (imprimé)

1916-7334 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

LaFleur, A. (2009). La politique socioculturelle de la transcription (ou de l'écrit) : la question du français louisianais. *Port Acadie*, (16-17), 73–79.
<https://doi.org/10.7202/045131ar>

Résumé de l'article

Dans la polémique qui sévit parmi les ethnologues, tant chez les Anglo-Américains que dans le monde francophone, sur la meilleure façon de transcrire les phénomènes dialectaux, les adversaires ont tantôt effectué sur leurs ethnotextes un travail de linguiste, tantôt collaboré avec des linguistes pour adapter les particularités du parler de leurs informateurs. Même si certains ont fait un effort admirable pour inclure autant d'informations contextuelles que possible (avec les pauses, les rires, les gestes et les réactions), la méthode ethnologique ne devrait pas errer entre la littérature et la linguistique. Cet exposé explorera la relation entre la linguistique et la transcription dans le monde francophone et surtout les efforts faits en Louisiane pour illustrer l'importance du passage de l'oral à l'écrit dans la culture d'une société, et pour dégager les bases d'un meilleur système.

La politique socioculturelle de la transcription (ou de l'écrit) : la question du français louisianais

Amanda LaFleur
Université de l'État de Louisiane
(LSU), Bâton-Rouge

Résumé

Dans la polémique qui sévit parmi les ethnologues, tant chez les Anglo-Américains que dans le monde francophone, sur la meilleure façon de transcrire les phénomènes dialectaux, les adversaires ont tantôt effectué sur leurs ethnotextes un travail de linguiste, tantôt collaboré avec des linguistes pour adapter les particularités du parler de leurs informateurs. Même si certains ont fait un effort admirable pour inclure autant d'informations contextuelles que possible (avec les pauses, les rires, les gestes et les réactions), la méthode ethnologique ne devrait pas errer entre la littérature et la linguistique. Cet exposé explorera la relation entre la linguistique et la transcription dans le monde francophone et surtout les efforts faits en Louisiane pour illustrer l'importance du passage de l'oral à l'écrit dans la culture d'une société, et pour dégager les bases d'un meilleur système.

Ne voulant pas reprendre le thème déjà traité par mon collègue et compatriote Barry Ancelet dans son article soumis à cette assemblée¹, je propose d'élargir la perspective qu'il a offerte et de modifier légèrement le titre de mon intervention en « la politique socioculturelle de l'écrit », en insistant sur ce que signifie l'acte d'écrire le français en Louisiane. Depuis le début de ma carrière en enseignement, je fais partie de la lutte pour valoriser la langue française telle qu'elle est parlée chez nous. Et, par conséquent, depuis cette même trentaine d'années, je fais face quasiment tous les jours à la problématique de la représentation écrite d'une langue qui, d'après la croyance populaire, n'est pas une langue écrite parce qu'elle ne peut pas l'être. Tout erronée qu'elle soit, cette notion persiste chez le grand public, malgré les efforts des enseignants et des militants culturels et politiques. L'assemblée réunie ici aujourd'hui est un corps de professionnels de différents domaines, mais nous travaillons ensemble et nous avons un grand nombre d'objectifs en commun. Les décisions que nous prenons ici pour la transcription sont aussi liées aux décisions que nous prenons pour ce qui deviendra la norme écrite en Louisiane.

1. Barry-Jean Ancelet, « La politique socioculturelle de la transcription : la question du français louisianais », *Présence francophone*, n° 43, 1993, p. 47–61.

Vous connaissez sans doute la situation sociolinguistique en Louisiane. Résumons rapidement son histoire récente. Il y a depuis longtemps un mythe qui circule en Louisiane, qui est que le français cadien est une langue orale qu'on ne peut pas écrire. Alors qu'il est vrai que le Cadien moyen aujourd'hui ne lit pas le français, au XIX^e siècle de nombreux journaux se publiaient en français en territoire francophone. À la Nouvelle-Orléans à cette même époque, on voit la publication de nouvelles, de romans et de recueils de poésie. Et il y a des Cadiens vivant aujourd'hui qui se rappellent avoir appris à lire le français en préparant leur première communion, car le catéchisme dans plusieurs communautés se faisait en français. Si la plupart des Franco-Louisianais étaient illettrés en français, cela ne veut pas dire pour autant que le français louisianais ne s'écrivait pas. Et si ce français écrit était plutôt « normatif », il était néanmoins compris par une partie de la population.

Quoi qu'il en soit, soulignons maintenant l'importance symbolique et psychologique que prend la version écrite dans le statut d'une variété linguistique. Dans le cas du français en Louisiane, la renaissance de son écriture au XX^e siècle devient un signe de sa légitimité.

En détaillant l'histoire du Conseil pour le développement du français en Louisiane (CODOFIL), agence gouvernementale créée en 1968, son site électronique officiel explique :

D'après l'Acte 409, le Gouverneur de Louisiane a « le pouvoir d'établir le Conseil pour le Développement du Français Louisianais, telle agence [comptant] 50 membres maximum, y compris le Chef... ». Le CODOFIL a le pouvoir de « faire tout ce qui est nécessaire pour encourager le développement, l'utilisation et la préservation du français tel qu'il existe en Louisiane pour le plus grand bien culturel, économique et touristique pour l'état ». Par la suite, le nom de l'agence est devenu le Conseil pour le Développement du Français en Louisiane.

Malgré l'objectif original de la Législature louisianaise, qui visait précisément la promotion du français « *tel qu'il existe en Louisiane* », la modification du nom de l'agence tout au début de son histoire montre clairement l'hésitation qu'avaient certains en ce qui concerne le vernaculaire louisianais. Tout en désirant réinstaurer et réanimer la langue française, ceux qui étaient au pouvoir adhéraient à une politique d'amélioration et de réhabilitation. Pour James Domengeaux, président du CODOFIL, et bien d'autres parties prenantes, il n'était pas question d'enseigner un « *mauvais français* » dans les écoles. Domengeaux en particulier soutenait que l'absence d'une forme écrite était une preuve que le français cadien ne valait pas la peine d'être sauvé. Mais, en 1976, on voit la publication de

Lâche pas la patate de Revon Reed² et, quatre ans plus tard, paraît le recueil de poésie *Cris sur le bayou*³. La symbolique de l'écrit et son pouvoir de valorisation du français louisianais sont difficiles à mesurer, surtout quand on se rappelle que la plupart des Cadiens se croyaient alors incapables de lire ces œuvres. Il convient de signaler d'ailleurs que ces deux écrits-là ont été publiés au Québec. Mais, à cette même époque, *The Mamou Prairie* publie un hebdomadaire bilingue, Harris Périoux rédige une rubrique régulière en français sur les traditions et croyances populaires pour le journal de Pont-Breaux, et Randall Whatley connaît un grand succès dans le *Morning Advocate* de Bâton-Rouge avec sa rubrique hebdomadaire « Du chicot », dont il tire un recueil en 1983⁴. Dans l'ensemble, ces efforts signalent la naissance d'une littérature contemporaine cadienne et la renaissance d'une littérature franco-louisianaise, remettant en cause la notion du français louisianais qui ne s'écrivait pas. Si la plupart des Cadiens et des Créoles ne savaient pas représenter le français louisianais par écrit, cela n'empêcherait pas ceux qui étaient lettrés de le faire.

En même temps que ce mouvement littéraire bourgeonnait, le gouvernement louisianais commençait à faire venir des enseignants de l'étranger : des Belges, des Français, des Québécois et, plus tard, des Africains et des Acadiens recrutés pour enseigner le français dans les écoles élémentaires de Louisiane. Et au même moment, il y eut une sorte de nouvel intérêt de la part des touristes francophones qui commençaient à découvrir la Louisiane. Jusqu'à ce moment-là, la critique qu'entendaient les Cadiens c'était : « Vous êtes bêtes parce que vous ne parlez pas anglais ». Cependant les Franco-Louisianais ne remettaient pas en question leur français parce qu'ils n'avaient pas vraiment un point de repère pour le comparer. Mais du moment que ces étrangers sont arrivés, non seulement le fait de ne pas bien parler anglais était démoralisant, mais certains de ces étrangers critiquaient notre français aussi! Alors vous voyez la complication de l'affaire. Les francophones de Louisiane risquaient de tomber entre les deux pôles de pression.

Depuis ce temps-là, les affaires ont bien évolué. Je pense qu'il y a des Cadiens d'aujourd'hui qui sont prêts à considérer que leur français est tout aussi valable que d'autres variétés de français de l'extérieur. Mais on s'est demandé alors : comment allons-nous représenter visuellement notre langue? Et les premières tentatives faites par les gens de la région

2. Revon Reed, *Lâche pas la patate – Portrait des Acadiens de la Louisiane*, Montréal, Éditions Parti Pris, 1976.
3. Jean Arceneaux et al., *Cris sur le bayou – Naissance d'une poésie acadienne en Louisiane*, Montréal, Intermède, 1980.
4. Randall P. Whatley, *Du chicot – A collection of essays*, Bâton-Rouge, Chicot Press, 1983.

furent un peu comparables à celles des gens qui essayaient de transcrire leurs contes. Évidemment, le seul outil des gens instruits était l'anglais. Alors il y en a qui ont créé des codes, de nouveaux codes à partir de l'anglais, c'est-à-dire à base de grapho-phonèmes anglais. On a ainsi créé une sorte d'hybride linguistique, comme Barry Ancelet aime bien dire : « *c'est écrit en anglais, on le lit, et ça sort en français* », ce qui était très intéressant. C'est le cas du livre de James Donald Faulk, *Cajun French I*⁵. Évidemment, dans les classes de français dans les petites écoles, cela n'a pas du tout fonctionné, quoique, pour le Cadien moyen adulte, ce soit une approche qui pouvait être assez utile, surtout s'il parlait déjà un peu français. Faute de moyens en français, on pensait que la base graphique de l'anglais était le seul moyen d'aborder le français régional louisianais.

Sans vouloir dire que le français y est en voie de disparition, on avoue que le nombre de francophones en Louisiane diminue sensiblement depuis plusieurs années. Il serait difficile de recenser d'une manière précise le nombre de locuteurs francophones en Louisiane, mais, d'après les données du dernier recensement fédéral américain, environ 199 000 adultes louisianais ont affirmé en 2000 qu'ils parlaient français ou créole au foyer. À peine un millier de ces recensés ont déclaré qu'ils ne parlaient « pas du tout » l'anglais, alors qu'environ 25 000 d'entre eux disaient qu'ils « ne parlaient pas bien » l'anglais. Il est évident que la vaste majorité de la génération de francophones monolingues disparaîtra avant la fin de la décennie, emportant avec elle une des plus grandes forces motrices de ceux qui continuaient d'apprendre et de parler le français jusqu'à maintenant.

Malgré cet étiolement troublant, nous voyons surgir en Louisiane depuis une quinzaine d'années une certaine population de jeunes qui se défendent bien en français parlé et écrit, notamment les enfants ayant fait de l'immersion scolaire et les jeunes adultes ayant fait de l'immersion linguistique hors des États-Unis, en particulier ici à l'Université Sainte-Anne. L'ironie est donc qu'avec de moins en moins de locuteurs, nous découvrons un intérêt pour l'écrit et nous avons enfin une génération de jeunes capables de lire et d'écrire en français. Et alors, si je suis ici aujourd'hui, c'est en partie pour représenter ce groupe-là. En Louisiane, on veut qu'ils apprennent le français, un français qui soit utile aussi bien en France, en Belgique, et ailleurs, mais on veut aussi que leur français soit bien enraciné dans le parler de leurs ancêtres, des grands-parents. On veut que ça soit une porte d'accès à la culture, au folklore, à la chanson, à leur patrimoine. Mais la difficulté, c'est que l'enseignant moyen n'a ni le temps ni les connaissances, surtout celui qui vient de l'étranger — parce que la

5. James Donald Faulk, *Cajun French I*, Abbeville, Cajun Press, 1977.

majorité de nos enseignants sont étrangers — pour aller chercher ces choses-là. Et même les enseignants louisianais ont très peu de connaissances en français cadien, parce qu'ils ont été formés dans des programmes de français standard. Alors, nous avons besoin d'un matériel authentique, qui représente notre culture, mais qui est à la fois acceptable dans le domaine des écoles et qui est un français normé.

Moi, j'enseigne le français cadien au niveau universitaire et je travaille à partir de textes oraux transcrits par moi-même ou par quelqu'un d'autre. Et mon approche jusqu'à présent a été assez conventionnelle, dans le sens que je veux que le français que j'enseigne soit utile non seulement en Louisiane mais ailleurs aussi. Si on tient à représenter ce qui existe chez nous, on veut tout autant faire le pont avec les Français de l'extérieur. Et n'oublions pas que la plupart de nos clients ne sont pas francophones de naissance. Depuis une dizaine d'années, je travaille aussi avec Barry Ancelet à un projet de dictionnaire, et nous avons plus ou moins suivi les principes que Ronald Labelle a mentionnés tout à l'heure, c'est-à-dire : ne rien inventer, ne rien ajouter, ne rien ôter. Et c'est bien beau à dire, mais je crois qu'on est ici aujourd'hui pour faire face au diable qui est dans les détails de ces choses-là.

Voici simplement quelques exemples qui vous montreront ce que nous avons à faire. Nous en sommes rendus au point où il y a plus ou moins consensus en ce qui concerne les grands principes; maintenant, pour faire un vrai travail d'atelier, nous devons toucher de vrais exemples. Et je vais d'abord vous faire cette confession. Il y a un mot cadien, *lagniappe*, emprunté au quechua via l'espagnol. C'est un mot qui veut dire un petit quelque chose d'extra, un petit quelque chose de supplémentaire. Quand on va chez le boulanger, on prend une douzaine de beignets, mais il va toujours en donner un de plus, simplement pour faire plaisir au client. Alors, ce mot *lagniappe*, bien répandu en français et en anglais, est une forme agglutinée de l'espagnol *la ñapa*, qui s'écrit maintenant en anglais et en français l-a-g-n-i-a-p-p-e. Et je me suis dit : « Bien, dans *lagniappe*, de toute façon, le *i* est redondant, car le *g* est déjà là; pourquoi le doubler? » Alors, j'ai pensé qu'en anglais *lagniappe* pourrait très bien s'écrire l-a-g-n-i-a-p-p-e, mais que j'allais corriger ce mot en français en *lagnappe* pour le rendre plus français. Je croyais ainsi éliminer la redondance. J'ai découvert que cela ne sert à rien parce que, en définitive, on peut très bien créer des règles, mais c'est l'usage qui détermine ce qui est accepté et utilisé. Par ailleurs, je trouve assez ironique le cas de toutes les modifications à l'orthographe faites par l'Académie française en 1990, car j'ai l'impression que les Canadiens sont plus ouverts que les Européens. Alors déjà, quand il y a quelque chose qui est bien établi dans l'usage du public, ce n'est pas la peine d'aller chercher ailleurs. Malgré mes efforts

bien intentionnés, l'usage détermine que ce mot s'écrit toujours *lagniappe* en Louisiane.

Autres phénomènes, autres questions. On a déjà parlé du problème de la phonétique et je pense que, en général, il est vrai qu'on veut éviter de représenter chaque petite variante phonétique. Chez nous en Louisiane, par exemple, il y a une variation libre entre [u] et [o], ce qui fait que *rôti* est souvent prononcé [ruti], alors que *oublier* est souvent prononcé [oblɪje] — et il y a d'autres exemples comme ça. Il y a aussi une variation entre [ã] et [a], ce qui fait que le mot *menton* est typiquement prononcé [matõ]. Et cela ne pose aucun problème : on peut très bien écrire m-e-n-t-o-n, tout en le prononçant [matõ]. Mais une difficulté particulière se pose pour le mot *attendre*, parce que chez nous *attendre* veut dire « entendre »; donc si je t'« attends », je t'« attends » avec mes oreilles. Mais en plus, le sens normatif d'*attendre* est rendu en Louisiane par le mot *espérer*, ce qui pose un problème non seulement au niveau de la transcription, mais au niveau de la compréhension. Évidemment, en transcrivant, on peut traiter de cela en marge, mais la question reste : comment est-ce qu'on fait cette transcription si on cherche à la fois à communiquer largement et à préserver la spécificité de notre expression?

Et puis il y a des cas de convergence entre phonologie et morphologie, et le cas de la métathèse, discuté hier soir, phénomène répandu dans l'évolution de la langue française. On peut très bien dire *ervenir* ou *revenir*, par exemple. Mais chez nous, il y a *fourmi* qui est prononcé [fromi], [fromij] et parfois [frumi] ou [frumij], mais presque jamais [furmi]. À un moment donné, il faut décider : est-ce qu'on « corrige » ce cas de métathèse ou bien, si nous cherchons à préserver ce qu'on pourrait appeler nos sons identitaires, ne vaudrait-il pas mieux respecter l'intégrité du mot qui a évolué? Un autre cas à examiner, c'est celui des réinterprétations. Par exemple, la machine qu'on emploie pour faire de la crème glacée, ce n'est pas une *sorbetière* chez nous; en Louisiane, c'est une *sabotière*. Du point de vue phonologique, la différence entre ces deux mots n'est pas beaucoup plus remarquable que celle entre *menton* et *maton*. Elle pourrait être vue comme un cas de syncope et de métathèse, mais on ne peut pas nier non plus la possibilité qu'elle sorte d'une réinterprétation basée sur la connaissance du mot *sabot*. Devrait-on favoriser l'étymologie ou la phonologie dans un tel cas? Et puis, prenons le petit mammifère qui vole la nuit. Chez nous, c'est une *souris chaude* plutôt qu'une *chauve-souris*. Étant donné l'inversion de l'ordre des deux mots et le fait que le changement phonologique produit un « vrai mot » (*chaude*), on sent le besoin de représenter une telle réinterprétation à l'écrit. Mais si on prend le cas de *sage-femme*, qui est devenu [ʃasfãm] en Louisiane, il faudrait carrément une étude étymologique approfondie pour déterminer si c'est un simple

cas de métathèse qui produit *chasse-femme* ou plutôt un cas de réinterprétation produisant *chaste-femme*, qui serait prononcé [ʃasfām] d'après la tendance phonologique en français louisianais d'amuïr la consonne finale dans la combinaison [st] en fin d'un mot. Si on veut créer un système cohérent, on ne peut pas écrire *triste* pour [tris], *piastre* pour [pjas] et *monstre* pour [mōs] sans prendre en compte la possibilité d'un phénomène pareil dans le cas mentionné ci-dessus.

On voit donc que l'établissement des principes de base est essentiel et que ces principes vont nous guider. Malgré tout, il restera de nombreux cas à reprendre individuellement, et il y aura sans doute des moments où la décision prise sera jugée arbitraire par certains. Néanmoins, il vaut mieux trouver un consensus si on cherche à avoir de la cohérence. J'ajoute à cela qu'en tant que maîtresse d'école, j'ai un objectif aussi qui est la conservation de la langue — et c'est dangereux de le dire comme cela — dans son « meilleur état ». Quand j'envoie mes étudiants faire des recherches sur le terrain — et j'envoie même mes étudiants qui ne sont pas très avancés faire des petites recherches ici et là — ils vont souvent parler avec leurs parents qui sont des semi-locuteurs et qui parlent un français qui n'est pas le français de leurs grands-parents. À un moment donné, par exemple, on remarque que le pronom relatif *que* commence à disparaître chez les parents. Ce phénomène est dû sans doute à l'interférence de l'anglais, et donc j'aimerais le réinsérer dans le français de la génération de mes étudiants. Alors, j'avoue que j'ai toujours un certain *agenda* pédagogique qui influence mes choix dans l'écrit et dans la transcription.

Enfin, il faut mentionner la problématique de la représentation du créole louisianais, encore une autre langue qui est parlée en Louisiane. Il y a des créolophones qui parlent un créole qui est nettement différent du français cadien. Mais la situation linguistique existe en continuum, car, entre ce groupe-là et les « cadjinophones » [cadianophones], il existe de nombreux locuteurs qui parlent des mésolectes, soit un français plus ou moins créolisé soit un créole plus ou moins « cadjinisé » [cadianisé]. Ces locuteurs se situent tout le long du continuum. Si on envisage la représentation écrite de ces mésolectes, il y a des décisions assez épineuses à prendre, surtout parce qu'il s'agit d'un créole à base lexicale française, mais sans déclinaison de verbes, par exemple. Donc est-ce qu'on représente [māʒe] dans l'expression [li te māʒe] (« il a mangé ») par *-er* ou par *-é*? Et si un mot créole se retrouve à l'intérieur d'un texte qui est majoritairement cadien, doit-on l'indiquer comme tel? Et comment? Voilà quelques considérations que je lance tout en pensant bien que c'est surtout par l'échange que nous pourrions résoudre ces questions.



Amanda LaFleur